



**SAISON 2024/2025**

**CAHIER DES  
CHARGES  
COMPÉTITIONS**



## RAPPEL IMPORTANT

Le jour de la compétition le **PASSEPORT SPORTIF** de chaque inscrit **DEVRA être présenté et DEVRA être à jour** :

- **ETIQUETTE** licencié apposée
- **RENSEIGNEMENTS** du club et Titulaire
- **AUTORISATION PARENTALE** remplie et signée  
(saison en cours)

**Aucun passeport sera délivré le jour de la compétition.**

**LA PESÉE en club est OBLIGATOIRE** pour l'inscription d'un compétiteur en combat.

*Un club, qui serait persistant à présenter des compétiteurs avec un écart systématique de poids entre l'inscription et le contrôle/peser, pourrait se voir refuser l'accès à la compétition pour l'ensemble de ses inscrits en combat.*

Chaque club, ayant des inscrits **en combat**, est en charge de leur fournir les **protections et équipements personnels réglementaires**.

Tout compétiteur qui ne remplirait pas ces conditions le jour de la compétition pourra se voir **refuser l'accès à la compétition** et par conséquent ne pas **accéder au niveau Régional**.

**LA COMMISSION SPORTIVE.**



## **LE CAHIER DES CHARGES**

Le Cahier des Charges **constitue la base des règles et directives** pour l'organisation des manifestations départementales.

Il définit les **obligations et responsabilités** réciproques des différents partenaires selon les règlements en vigueur : **statuts, règlement intérieur, règlement technique du département.**

Ce cahier des charges a pour objet d'être incitatif à organiser des compétitions départementales en partenariat entre le département et le club local.

**Il a pour but, après lecture, d'aider l'organisateur dans les meilleures conditions** afin que ce dernier puisse répondre à toutes les situations (mêmes imprévues).

## **CANDIDATURE À UNE MANIFESTATION DÉPARTEMENTALE**

Tout organisateur devra déposer sa candidature en pleine connaissance du **présent cahier des charges au siège du département et être à jour de ses cotisations.**

**Un exemplaire sera téléchargeable sur le site Internet du département.**

Le Comité Directeur examinera chaque demande après avis des commissions techniques compétentes (validée par le Comité Directeur) et informera les clubs demandeurs.

L'organisation d'une compétition sera assujettie à la mise en place d'un Comité d'Organisation composé par :

■ **Les autorités locales organisatrices:**

- le Président de l'association support
- les membres actifs de l'association (professeurs, bénévoles,...)

et

■ **Les membres du département:**

- le Président du département (ou son représentant)
- le Directeur Technique (ou son représentant)
- la Commission Sportive



## **CAHIER DES CHARGES**

### **" ORGANISATION COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALE "**

#### **SOMMAIRE**

##### **1°) Structure d'Accueil**

- A. Aires de Compétition
- B. Vestiaires
- C. Salle (ou aire) d'échauffement
- D. Salle anti dopage
- E. Salle de briefing des arbitres
- F. Salle de repas

##### **2°) Le Matériel**

- A. Le tatami et les box de coach
- B. Matériel d'arbitrage
- C. Pèse-personnes
- D. Podium
- E. Les tables et chaises
- F. Sonorisation
- G. Matériel Informatique
- H. Fléchage
- I. Poubelles

##### **3°) L'organisation**

- A. Demande
- B. Sécurité médicale
- C. Les arbitres
- D. Invitations
- E. La billetterie
- F. Inscription
- G. La publicité

##### **4°) Participation aux frais d'organisation**

- A. Prise en charge du département
- B. Prise en charge de l'organisateur

## **1°) STRUCTURE D'ACCUEIL**

La structure d'accueil doit être **chauffée** et d'une **capacité suffisante** pour accueillir la compétition et le public, soit 300 places minimum, et répondre aux normes de sécurité en vigueur pour l'organisation d'une manifestation sportive.

- a. **Aires de compétition** : La Commission Sportive indiquera à l'organisateur le nombre nécessaire de surfaces réglementaires de compétition qui peut varier de 2 à 4 selon l'importance de la compétition.
- b. **Vestiaires** : Les vestiaires séparés H/F doivent être en nombre suffisant par rapport au nombre de compétiteurs attendus.
- c. **Salle (ou aire) d'échauffement** : S'il n'existe aucune salle annexe pouvant être réservée à l'échauffement des compétiteurs, il conviendra d'organiser celui-ci dans un endroit approprié de la salle.
- d. **Salle anti dopage** : Elle doit être obligatoirement prévue (H/F)
- e. **Salle de briefing des arbitres** : Avant chaque début de compétition, le responsable régional de l'arbitrage organise le briefing des arbitres. Ce briefing doit si possible se dérouler dans un local isolé.
- f. **Salle repas** : L'organisateur se chargera de fournir des repas, de préférence chauds, pour les ARBITRES, la COMMISSION SPORTIVE et les OFFICIELS.

Le nombre de repas, à prévoir, est d'environ 25 maximum.

Repas, eau et café inclus sur place.

*Un moment de convivialité peut-être organisé par le Club.*

## **2°) LE MATÉRIEL**

- a. **Le tatami et les box de coach** sont entreposés au "Cadet de Bretagne". Le club organisateur est à sa charge de les prendre et les ramener en ce lieu.
- b. **Matériel d'arbitrage** : Le matériel PC est transporté par la Commission Sportive.
- c. **Pèse-personnes** : Le département fournit les pèse-personnes.
- d. **Podium (obligatoire)** : Doit permettre la remise des récompenses en individuels et équipes. Il est fourni par le club organisateur.
- e. **Une table sera prévue par les responsables afin de préparer les coupes, médailles et diplômes par catégories. Les médailles sont fournies par le département.**
- f. **Les tables et chaises doivent être en nombre suffisantes** . (Penser à des protections épaisses pour ne pas abîmer les tapis).



- **Pour les compétitions combat**, chaque tapis devra disposer de **2 chaises pour les coachs**, **4 chaises pour les arbitres**, **une table de marquage avec 3 chaises**.
- **Pour les compétitions kata**, chaque tapis devra disposer de **5 chaises pour l'arbitrage**, **une table de marquage avec 3 chaises**.
- **MEDECIN**, prévoir une table et 2 chaises

***2 tables et 3 chaises pour la Commission Sportive et 1 table pour les élus.***

- g. **Sonorisation** : La salle de compétition doit obligatoirement être sonorisée. Il est indispensable de prévoir au minimum 1 microphone dont 1 HF (avec ses batteries de recharge). Si possible, la sonorisation doit permettre de couvrir les espaces réservés à l'échauffement.
- h. **Matériel informatique** : Le département prévoit le matériel informatique.
- i. **Fléchage**: Le club organisateur doit s'assurer du fléchage de la salle intérieur.
- j. **Poubelles** : Prévoir une poubelle pour la commission sportive et pour le médecin

### **3°) L'ORGANISATION**

***L'organisateur doit se mettre en rapport avec le département pour faire le point avant la manifestation au moins une semaine avant.***

- a. **Demande** : Les clubs qui souhaitent organiser une compétition doivent formuler une demande écrite par mail au Comité Départemental de Karaté d'Ile et Vilaine.

**L'organisateur doit assurer la sécurité des personnes qui participent et assistent à la manifestation.**

- b. **Sécurité Médicale** : La présence d'un médecin ou infirmier pour une compétition n'est pas obligatoire, cependant pour **une compétition combat la présence du médecin est vivement conseillée**. Il doit disposer de 1 table et 2 chaises en nombre suffisant pour pouvoir exercer sa fonction.

***La trousse de secours est fournie par le département.***

- c. **Les arbitres** : la convocation des arbitres est assurée par le responsable de l'arbitrage.
- d. **Les invitations** : le club organisateur gère ses propres invitations (sponsors, élus, etc.....).
- e. **La billetterie** : ***Entrée gratuite pour toutes les compétitions départementales.***
- f. **Inscriptions** : ***Les inscriptions des compétiteurs se font en ligne sur le site FFK.***
- g. **La publicité** : **Les médias**, il est important de faire de la publicité (presse, radio, TV) autour de cet événement.  
- Fléchage.



#### **4°) PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION**

##### **Prise en charge par le Département :**

- Les médailles et récompenses
- Prise en charge des Élus et Arbitres (déplacements+repas) et 1 ticket (repas+boissons).
- Les repas **max 25** (soit 12€/personnes) sur facture.
- **Ecoles des cadres**: 1 ticket buvette (sandwich + boisson) ~5€
- **Transport des Tapis** et **Matériel** pour la compétition, impérativement stockés au même endroit "Les Cadets de Bretagne" avec document prise en charge et retour, à retourner signer au CDK.
- **Médecin** ou **infirmier** 150€ (sur facture).

Pour le club organisateur, une subvention de 300€ est accordée pour couvrir les frais d'organisation et 1€ par compétiteur inscrit.

Remboursement sur présentation des factures et bilan financier de l'événement.

##### **Prise en charge par l'organisateur :**

- Location de la salle
- La commande des repas après acceptation du devis par le Comité Départemental.